

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 9 : une administration plus innovante	A9
Information géographique régionale	344

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4311-1 et suivants,

VU le règlement budgétaire et financier modifié,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2020,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

ENTENDU Eric THOUZEAU, Pascal NICOT, Emmanuelle BOUCHAUD, Bruno RETAILLEAU, Sophie BRINGUY, Anne BEAUCHEF, Dominique AMIARD, Barbara MAZIERES, Jean GOYCHMAN, Pascal GANNAT, André MARTIN, Roch BRANCOUR, Claire HUGUES, Johann BOBLIN, Philippe HENRY, Laurent GERAULT, Christophe CLERGEAU, Jean-Michel BUF, Maurice PERRION

Après en avoir délibéré,

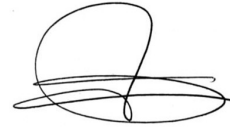
APPROUVE

l'inscription au Budget Primitif 2021 d'une dotation de de 1 200 000 € d'autorisation de programme et de 100 000 euros d'autorisation d'engagement ainsi que 1 000 000 € de crédits de paiement en investissement et 50 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°344 "Information géographique régionale".

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 50 000 € pour permettre le maintien en condition opérationnelle des plateformes de services mises en œuvre dans le cadre du programme GEOPAL.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs